République du Sénégal

ONU-HABITAT

Déclaration d'engagement solidaire de Dakar à l'occasion du lancement des campagnes mondiales sur la sécurité de l'occupation foncière et immobilière et la bonne gouvernance urbaine

Nous, signataires de la présente déclaration de Dakar :

- appréciant les efforts consentis par l'Etat, les collectivités locales, notamment les communes, la société civile et les communautés de base pour l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines ;

- appréciant le soutien de la communauté internationale ;

- constatant l'acuité des problèmes socio-économiques auxquels font face les habitants et singulièrement les femmes des quartiers pauvres et des quartiers d'habitat spontané au Sénégal ;

- reconnaissant les difficultés auxquelles sont confrontées les populations défavorisées, obligées de vivre dans des conditions de précarité et d'insalubrité afin d'être proches des opportunités économiques qu'offre la ville ;

- reconnaissant l'insuffisance des équipements et infrastructures sociaux de base dans les centres urbains en général et au niveau des quartiers pauvres en particulier ;

- déplorant l'insuffisance de la planification de l'occupation de l'espace et les difficultés de la mobilité urbaine ;

- reconnaissant l'engagement du système des Nations Unies, notamment ONU – HABITAT dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et dans la politique de décentralisation **;**

lançons un appel à tous les acteurs concernés (Etat, Collectivités locales, Secteur privé, Société civile, partenaires au développement, association des maires, organisations communautaires de base, associations de quartiers, etc.) pour qu'ils unissent leurs efforts afin d'assurer la sécurité de l'occupation foncière et immobilière et l'accès pour tous à un logement décent dans le respect des principes de la bonne gouvernance, pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est pourquoi, nous nous engageons :

- à contribuer activement au développement de nos établissements humains qui devront être un espace adéquat où chaque citoyen, sans discrimination pourra profiter des opportunités offertes ;

- à promouvoir une politique de gestion transparente de l'occupation de l'espace urbain ;

- à lutter, dans le respect des lois et règlements en vigueur, contre les déguerpissements forcés et évictions qui favorisent une paupérisation accrue des populations ;

- à soutenir la production d'équipements sociaux, de parcelles viabilisées et de logements à des prix accessibles au plus grand nombre, notamment grâce à la généralisation des zones d'aménagement concerté ;

- à soutenir toutes les actions communautaires de développement, telles que la restructuration et la régularisation foncière des quartiers insalubres, la mobilisation de l'épargne, la promotion de la micro entreprise ;

- à assurer la préservation et la protection durables de l'environnement, notamment les espaces verts et l'agriculture urbaine ;

- à développer un plaidoyer pour l'implication effective des populations vulnérables, notamment les femmes, au processus de développement ;

- à asseoir un partenariat permettant aux différents acteurs, dans le cadre d'un espace politique, de remplir pleinement leur rôle dans le processus de développement durable basé sur le respect des principes de bonne gouvernance ;

- à assurer la mise en œuvre effective du Plan d'Actions des campagnes, notamment par la mobilisation des ressources nécessaires et la mise en place d'un organe de suivi doté de moyens adéquats.

Dakar le 18 Mai 2004

Pour l'Etat,

Pour les Collectivités locales,

Pour le Secteur Privé

Pour la société civile,

Pour les Nations Unies :